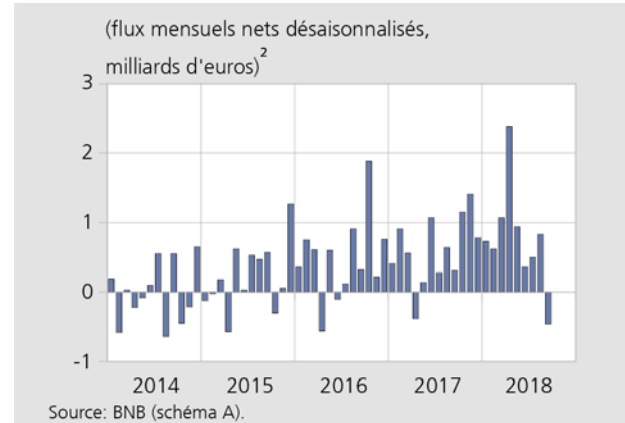
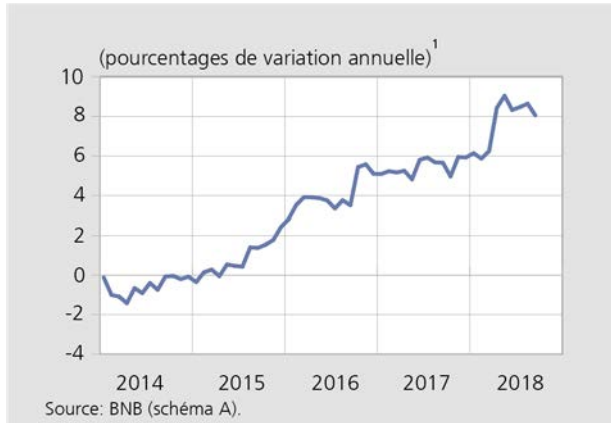


Liens: [observatoire du crédit](#)

Septembre 2018

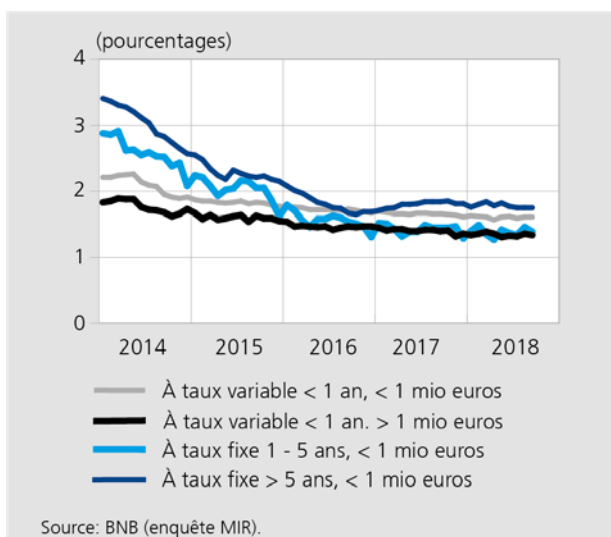
CRÉDITS ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES PAR LES BANQUES RÉSIDENTES



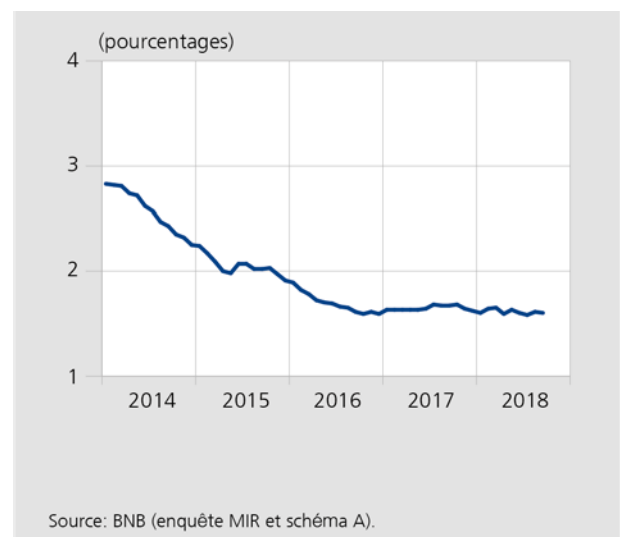
Le taux de variation à un an d'écart des crédits alloués par les banques résidentes aux sociétés non financières a diminué en septembre, ressortant à 8,1 %, contre 8,7 % le mois précédent. Cette baisse du taux de croissance a principalement concerné les maturités courtes: le taux de croissance des prêts à moins d'un an, même s'il est demeuré élevé, a néanmoins fléchi, retombant à 12,9 % (contre 15,3 % en août). En revanche, celui des prêts à moyen terme s'est redressé, tandis que celui des emprunts à long terme est resté quasiment inchangé. Le taux de variation annuelle des crédits compris entre un et cinq ans a grimpé à 2,0 % (contre 0,8 %) et celui des crédits à plus de cinq ans s'est établi à 7,5 % (contre 7,7 % en août). Sur la base des données désaisonnalisées, le volume des nouveaux crédits octroyés en septembre a été inférieur de 0,5 milliard d'euros à celui des remboursements.

La moyenne des taux d'intérêt sur les nouveaux crédits aux entreprises a baissé de 1 point de base en septembre, à 1,60 %. Cette diminution reflète principalement l'évolution du taux sur les crédits à moyen terme (dont la fixation initiale du taux est comprise entre un et cinq ans), qui s'est contracté de 7 points de base, à 1,39 %. Le taux sur les crédits à court terme (dont la fixation du taux est inférieure à un an) d'un montant supérieur à un million d'euros a également reflué, de 2 points de base, à 1,34 %. En revanche, les tarifs sur les crédits à long terme (dont la fixation initiale du taux est supérieure à cinq ans) et sur ceux à court terme d'un montant inférieur à un million d'euros sont demeurés inchangés, à, respectivement, 1,75 et 1,61 %.

TAUX D'INTÉRÊT SUR LES NOUVEAUX CRÉDITS



TAUX MOYEN PONDÉRÉ³



1 Calculés comme le rapport des flux cumulés nets des douze derniers mois à l'encours des crédits du mois correspondant de l'année précédente. Cette définition n'inclut pas les reclassifications et révisions éventuelles de l'encours.
 2 Les flux mensuels nets correspondent aux montants des nouveaux prêts octroyés dont on déduit la valeur des remboursements.
 3 Taux moyen pondéré appliqué par les banques belges aux nouveaux crédits aux entreprises. La pondération est basée sur les encours des différents types de crédits.